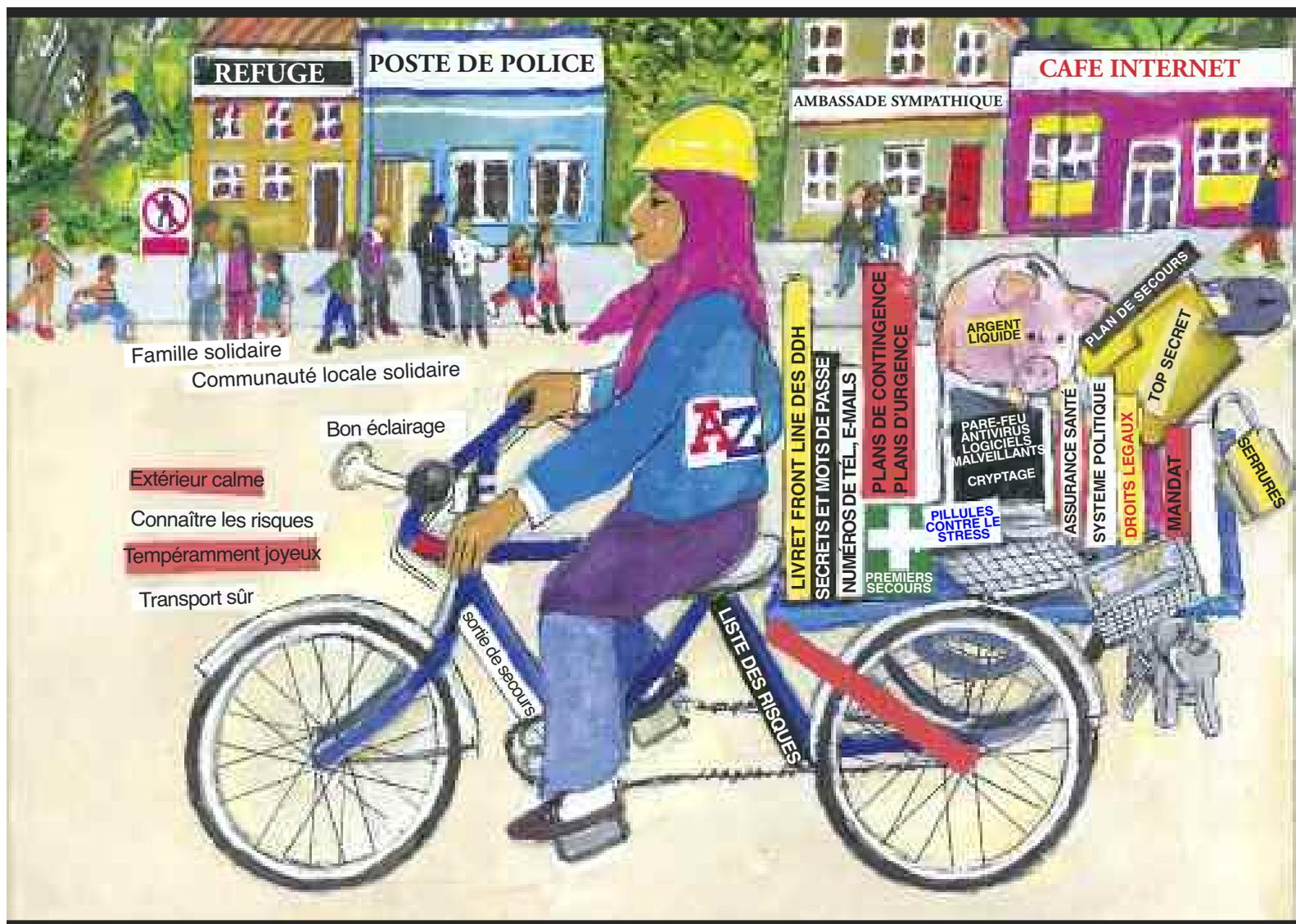


MANUEL DE SÉCURITÉ :

MESURES PRATIQUES POUR LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN DANGER



ANNEXE 4

Liste de contrôle : Capacités générales identifiées par les DDH

Cette liste de contrôle n'est pas un plan de sécurité. Votre propre contexte est le facteur clé déterminant. Considérez les risques et les menaces auxquels vous êtes exposé, ainsi que toutes vos vulnérabilités afin de compléter et de personnaliser cette liste.

Connaissance :

- Des risques et menaces auxquels vous êtes exposé
- De vos droits légaux, des lois de votre pays, des solutions nationales et internationales
- De votre communauté, culture et système politique
- Comment gérer le stress

Contacts :

- La communauté locale qui vous soutient
- Capacité de mobiliser beaucoup de monde rapidement
- Contacts locaux – organisations de défense des droits humains, médias, personnalités influentes
- Contact au sein du gouvernement, de la police et autres acteurs clés
- Contact dans les Ambassades (en particulier de l'Union Européenne et Norvégienne) qui ont des orientations spécifiques pour la protection des DDH (voir le Manuel de Front Line pour les Défenseurs des Droits Humains : Quelle protection les missions diplomatiques européennes et norvégiennes peuvent-elles offrir ?¹)
- Organisations et réseaux de défense des droits humains au niveau régional et international²

Planification :

- Plans de sécurité pour les risques quotidiens
- Plans de contingence (au cas où le pire risque se produit)
- Plan d'urgence (au cas où un risque inattendu se produit)
- Clarifier les responsabilités en matière de sécurité
- Développer la sécurité dans vos plans de travail
- Revoir régulièrement les plans de sécurité

Organisation / Bureau

- Bonne réputation aux yeux du public
- Sécurité physique appropriée – barrières, verrous, portes et fenêtres sécurisées, coffre fort, bon éclairage etc.
- Mandat organisationnel clair (pour être expliqué rapidement aux autres, par exemple à un barrage de contrôle)
- Environnement solidaire pour débattre des risques
- Sécurité informatique (par exemple pare-feu, protection anti-virus et contre les logiciels néfastes, système de mots de passe, risque des cybercafés, adresse e-mail sécurisée, cryptage des documents)
- Systèmes clairs pour le traitement des informations sensibles
- Politique des visites, afin de prévenir les accès non autorisés

Autres :

- Son propre comportement – vivre dans le respect de la loi
- * Une famille solidaire
- * Accès à un refuge si besoin
- * Sûreté des transports
- * Ressources financières
- * Assurance santé
- * Aptitude à gérer le stress

Ne pas avoir ces capacités constitue les vulnérabilités– réfléchissez à ce que vous devez développer.

1. http://www.frontlinedefenders.org/files/FL_Handbook_EU_Guidelines_FRENCH.pdf
2. Voir l'annexe 17 Liste des organisations utiles aux DDH